



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

*Absents avec
procuration : 9*

*Absents sans
procuration : /*

Votants : 29

Date de convocation : 5/12/2025

*Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/12/2025*

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

Excusés avec

Procurations : Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUCI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

Secrétaire : Malika BENSOUCI

N° DEL/2025-8-21 Demande de subventions pour le projet de nouveaux locaux pour le point actions jeunes (PAJ)	<p>Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu le projet de réhabilitation du Point Actions Jeunes actuellement en phase d'études.</p> <p>Considérant que les locaux actuels du Point Actions Jeunes (PAJ) sont anciens, et qu'il est opportun de proposer de nouveaux locaux dédiés aux jeunes. Cette opération permettra de conforter l'accueil des jeunes et de renforcer l'intégration du lieu dans la dynamique sociale de la commune.</p> <p>Considérant que ce projet est éligible aux subventions de l'Etat, notamment la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et le Fond Vert, mais aussi aux subventions du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de la Région Occitanie.</p> <p>Considérant que malgré la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire pour les demandes de subvention, les services de l'Etat demandent une délibération du Conseil Municipal.</p> <p>Considérant que le coût global du projet de nouveaux locaux du PAJ est estimé à ce stade à 1 412 178 € HT, soit 1 694 613 € TTC.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>-D'adopter le projet de réhabilitation du Point Actions Jeunes pour un montant prévisionnel de travaux de 1 412 178 € HT (estimation).</p>
---	--

N° DEL/2025-8-21

-De solliciter l'Etat, à travers la DETR, la DSIL et le Fond Vert, le Conseil Départemental, la Région Occitanie, et de tout autre organisme susceptible d'octroyer une aide financière, afin de déposer les dossiers de demandes correspondants, aux fins d'obtention des aides aux taux les plus élevés.

-D'arrêter le plan de financement global comme indiqué ci-après :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	157 758 €	Subvention Etat (DETR)	423 653,40 €
Travaux	1 254 420 €	Subvention Etat (DSIL)	141 217,80 €
		Subvention Etat (Fond vert)	143 003,88 €
		Subvention CD 31	376 226,00 €
		Subvention Région	50 000,00 €
		Autofinancement	277 976,92 €
Total :	1 412 178 €	Total :	1 412 178 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance
Malika BENSOUICI

Malika Bensoucci

